



TRANSIT TRANSAT ASBL
Rue du midi 162 - 1000 Bruxelles
BE73 7330 6543 9260
Code BIC : KREDBEBB
TVA : BE0478.724.494
contact@kinolatino.be



RÈGLEMENT FESTIVAL KINOLATINO

KINOLATINO est un festival organisé par l'association sans but lucratif Transit Transat, c'est une association culturelle qui jouit du support financier et de la reconnaissance de nombreuses institutions publiques et privées, belges et étrangères. Le Festival KINOLATINO se déroule à Bruxelles, Anvers, Namur, Liège, Louvain-La Neuve et Nivelles.

1. LE FESTIVAL KINOLATINO est ouvert à tous les cinéastes de toute nationalité qui filment l'Amérique Latine ainsi que les cinéastes latinoaméricains qui filment en dehors du continent.

2. LES OBJECTIFS DE KINOLATINO sont :

- sensibiliser le public aux différentes formes cinématographiques et à l'audiovisuel latino-américain
- donner aux créateurs et créatrices la possibilité de faire connaître leurs œuvres en assurant la promotion et la diffusion des films sur le territoire belge, en version originale sous-titré en français et anglais
- d'être un lieu de rencontres privilégié des cinématographies et des cultures latinoaméricaines avec l'Europe confirmant le statut de capitale internationale de la ville de Bruxelles
- de contribuer au développement de l'industrie cinématographique
- d'aider à une meilleure compréhension entre les peuples
- d'éduquer au cinéma et par le cinéma

3. CONDITIONS POUR PROPOSER UN FILM AU FESTIVAL KINOLATINO

- L'inscription est gratuite.
- Pour être sélectionnés en compétition il faut que le film soit récent (2025) et inédit (ou presque) en Belgique.
- Toute personne souhaitant proposer un film au Comité de programmation peut le faire en envoyant les informations requises avant le 30 septembre 2026 au mail amigues@kinolatino.be ou sinon via la plateforme <https://filmfreeway.com/Kinolatino> (uniquement pour les courts métrages).

Les longs métrages doivent avoir une durée supérieure à 60 minutes, tandis que les courts métrages doivent avoir une durée inférieure à 26 minutes.

- Ces inscriptions doivent être claires et complètes car les informations seront reprises pour le catalogue et le site internet en cas de sélection.
- Date limite d'inscription : 30 septembre 2025
- Réalisateurs et réalisatrices latino et non-latino peuvent inscrire leurs films accompagnés d'un lien de visionnage (avec ou sans mot de passe). S'il ne s'agit pas de la langue originale, la copie de sélection et de projection doit impérativement comporter des sous-titres en français ou en anglais. Le film sélectionné sera projeté en format DCP.
- L'inscription doit être accompagnée du matériel de promotion : bande annonce et/ou extraits du film en haute définition, une copie numérique de l'affiche, ainsi que d'une

fiche technique qui mentionne : titre original du film, nom & prénom du réalisateur / réalisatrice, pays et année de production, durée du film, support de diffusion, langue du film, nom du directeur de la photographie, nom de l'ingénieur du son, nom du monteur, nom de la musique originale, noms du casting, noms des producteurs, nom de la société de production et des sociétés de coproduction et responsable des ventes.

- Le dossier de presse et articles sur le film sont le bienvenu.
- Les ayants-droits s'engagent à avoir les droits d'utilisation des éléments de communication envoyés (images, photos, textes, bandes annonces, etc.), et à fournir • les crédits photographiques correspondants. Ils autorisent par ailleurs le festival à les utiliser sur tous des supports de communication physiques et en ligne (site internet, réseaux sociaux, conférences de presse, catalogue, flyers, bandes annonces, etc.) de manière libre et gratuite
- Les fichiers DCP doivent être compatibles avec les différents serveurs du Festival ; les KDM doivent être programmées au minimum pour toute la durée du Festival ainsi que pour les différentes salles de projection collaborant au festival.
- Pour les films dans une langue autre que le français, merci de noter que les sous-titres français et/ ou anglais sont obligatoires pour la copie de projection lors du Festival et sont à charge des ayants-droits.

4. LE COMITÉ DE PROGRAMMATION DE KINOLATINO demeure seul habilité à accepter ou à refuser tout film proposé au Festival et à décider de toute exception au règlement. En cas de désaccord, c'est le directeur artistique qui prends les décisions finales. La sélection officielle sera publié sur notre site internet début 2027 et éventuellement communiquée sur nos réseaux sociaux au courant du mois de décembre 2026.

5. SECTIONS DU PROGRAMME

- Compétition officielle

Les films long-métrage documentaire et fiction.

- Compétition du court

Une séance de sélection de films en format court.

- Section hors compétition qui propose des découvertes ou redécouvertes.

Film d'ouverture et film de clôture

Film hors compétition destiné à des séances accessibles pour jeune public

- Séances spéciales et hors compétition

Film évènement ou film dans le cadre d'une master-class ou forum de discussion dans un cadre militant, associatif ou citoyen

- Campus Kinolatino

Une programmation hors compétition de longs et courts métrages spécialement conçue pour le public scolaire, universitaire ou pédagogique.

- Ciné-club Kinolatino

Film hors-compétition destiné à des séances avec un public cinéphile

NB : un film peut être présenté dans plusieurs sections

6. ACQUISITION

Les films présentés au Festival dans le cadre des Compétitions seront choisis par le Comité de programmation et après accord des ayants droit.

La sélection d'un film implique de la part des ayants droit de

- informer le directeur artistique ou le président du festival si d'autres sélections ou candidatures à d'autres festivals existent en Belgique
- faire parvenir son accord quant à la présentation du film sélectionné
- informer les lauréates et lauréats respectifs de la sélection et des prix obtenus
- mentionner aux médias, dans le matériel promotionnel et les réseaux sociaux la/les sélection(s) et, le cas échéant, le(s) prix obtenu(s)

- Aucun droit d'exploitation (fee) du film n'est payé lorsqu'un membre de l'équipe accompagne le film au festival Kinolatino en Belgique ou autre pays.
- Aucun film ne pourra être retiré une fois l'accord donné quant à sa présentation à Kinolatino.
- Aucun film inscrit et programmé au Festival ne sera projeté en Belgique hors festival sans l'autorisation écrite de son ayant droit

7. EXPÉDITION DU FILM

- L'expédition et la réexpédition des copies de projections des films présentés seront coordonnées par le Festival conformément aux indications qui auront été données à cet effet
- Le Festival privilégiera la réception des copies de projections en dématérialisé via le FTP du festival. Dans les cas où le DCP serait envoyé par coursier ou voie postal, Kinolatino assurera soit les frais de l'expédition soit les frais de la réexpédition des copies de projection des films sélectionnés. Les frais d'assurance des films inscrits sont à la charge du Festival.
- Le Festival ne prendra pas en charge le coût de réexpédition de la documentation transmise (affiches, etc...) pour la promotion du film pendant le Festival.

8. INVITATION

- Les frais inhérents à l'invitation des producteur·rice·s, réalisateur·rice·s et interprètes des films sélectionnés seront expressément définis par mail adressé par la Direction du Festival à chaque personne concernée. Dans le cas d'une co-réalisation, le Festival n'assumera les frais que d'une seule invitation.
- Le Festival privilégie la venue du réalisateur ou de la réalisatrice et quant à la venue d'un représentant de l'équipe, le Festival se réserve la possibilité du choix selon les billets d'avion disponibles.

9. LE JURY

Deux Jurys départageront les films présentés dans les différentes compétitions :

- Jury Longs métrages
- Jury Courts métrages

Ces Jurys sont constitués de personnalités et de professionnels du cinéma, du monde artistique et institutionnel. Les membres de ces Jurys ne pourront être associés de quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

10. PRIX

- Le JURY LONGS MÉTRAGES décernera les prix suivants au sein de la Compétition officielle : Grand prix Kinolatino et prix du jury
- Le JURY COURTS MÉTRAGES décernera le prix Kinolatino du Meilleur court métrage
- Si le jury le souhaite, ils peuvent rédiger un mention spéciale pour mettre en évidence les qualités d'un film.
- Le prix du public se fait via le vote du public par la somme d'un QR-code mis à disposition lors de la projection du film.
- Le tirage au sort d'un QR-code ayant servi au vote du prix du public se fait lors de la cérémonie de clôture en présence physique du votant. Le gagnant emporte deux billets d'avion aller-retour vers une destination d'Air Europa et de Turkish Airlines. L'ensemble de l'équipe du Festival, les bénévoles et les invités, ne peuvent pas participer à ce concours.

l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non expressément prévus feront l'objet d'une délibération sans appel de la commission exécutive du Festival.

Règlement établi le 11 mai 2026

Ronnie RAMIREZ
Président de KINOLATINO

